



COMMISSION  
Education, communication et affaires culturelles

## COMPTE RENDU

\* \* \*

QUÉBEC (QUÉBEC)  
30-31 JANVIER 2011

## RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES

**COMPTE RENDU (version provisoire)  
Québec (Qc) 30-31 janvier 2011**

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) se réunit à Québec, les 30-31 janvier 2011, sous la présidence de monsieur Didier Berberat, conseiller aux États (Suisse).

Cette réunion se tient avant la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEK) organisée conjointement par l'APF et l'Assemblée nationale du Québec, en partenariat avec l'OIF et l'UNESCO. Cette Conférence a été initiée par l'Assemblée nationale pour souligner le 5<sup>e</sup> anniversaire de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Le président de la Commission a chaleureusement remercié la section québécoise de son hospitalité.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé par le président est adopté.

### **2. Adoption du compte rendu de la réunion de Dakar, les 6-7 juillet 2010**

Le compte rendu de la réunion de Dakar est adopté.

### **3. Rapport du président de la CECAC, M. Didier Berberat, Suisse**

M. Berberat rend compte du rapport d'activités de la CECAC. Il souligne que le rapport a été envoyé aux sections deux semaines avant la réunion. Il rappelle les faits saillants des derniers mois soit la tenue de la dernière réunion de la CECAC à Dakar, l'adoption de cinq résolutions par la Commission entérinées par l'Assemblée plénière de l'APF à Dakar, le remplacement du rapporteur québécois M. Bertrand ST-ARNAUD par M. Pierre CURZI, l'appui apporté par l'APF à la nouvelle organisation de fonctionnaires francophones dans les organisations internationales (AFFOI) et les représentations effectuées par le Secrétariat à diverses rencontres internationales.

Il informe la CECAC que sur les cinq résolutions adoptées, trois ont fait l'objet d'un suivi particulier : d'abord, le secrétaire général parlementaire, M. Jacques LEGENDRE, a écrit au secrétaire général de la Francophonie, SEM Abdou DIOUF, l'invitant à examiner la suite à donner à la résolution portant sur l'organisation de stages pour les étudiants haïtiens en santé dont le cursus scolaire a été interrompu en raison du séisme; ensuite, le Secrétaire général parlementaire, M. LEGENDRE, a donné suite aux nombreuses résolutions sur la langue française dans les

organisations internationales adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF, en invitant les présidents des sections de l'APF à sensibiliser leurs autorités à leurs obligations en vertu du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* à la veille du Sommet des Nations unies sur les objectifs du millénaire et de l'Assemblée générale de l'ONU. Enfin, le Secrétaire général parlementaire, M. LEGENDRE, a écrit au directeur général de la Conférence internationale sur le VIH/SIDA de Vienne afin de réclamer des services de traduction et d'interprétation en français à cette Conférence qui ne devait se tenir qu'en anglais avec traduction en russe. La missive est restée sans réponse.

Le président précise que le président de l'APF, M. Yvon VALLIÈRES a fait part, dans son allocution aux Chefs d'État au Sommet de la Francophonie à Montreux, des contributions de la CECAC sur la diversité culturelle, l'usage du français dans les organisations internationales et la nécessité de maintenir et développer une éducation supérieure en français.

Enfin, une lettre type d'appui à l'AFFOI est distribuée et les sections sont invitées à la signer.

Le rapport d'activités du président Berberat est adopté et affiché sur le site WEB de l'APF.

#### **4. Rapport du rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH/SIDA, Dr Omar NDOYE, Sénégal**

Le rapporteur remercie la section québécoise de son hospitalité. Il dresse par la suite un sommaire de son rapport, envoyé aux sections deux semaines avant la tenue de la réunion.

Il souligne que le Réseau est satisfait de la conclusion d'un Protocole d'accord avec ONUSIDA à DAKAR, en juillet dernier, mais rappelle qu'il reste à lui assurer un suivi.

Au chapitre des activités, il rend compte de la distribution de deux revues de presse auprès des coordonnateurs du Réseau, la première sur la reconstitution du Fonds mondial de lutte contre VIH/SIDA et la seconde sur le dernier rapport d'ONUSIDA quant à la situation du VIH/SIDA dans le monde, rapport dont nous attendons toujours la version française.

Il ajoute que du 20 au 23 juillet 2010, trois coordonnateurs de réseaux parlementaires de lutte contre le VIH/SIDA provenant du Burkina Faso, du Cameroun et du Sénégal, ont participé à la Conférence internationale sur le VIH/SIDA à Vienne et y ont fait différentes interventions.

En marge du Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Montreux, le Réseau, en collaboration avec ONUSIDA, l'OIF et le Secrétariat de l'APF, a tenté de présenter une résolution en vue de la reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le VIH, sans succès. Une table ronde a été aussi organisée par l'ONUSIDA lors de ce Sommet et c'est M. Salvador YAMEOGO, président du Réseau du Burkina Faso, qui a participé à cette rencontre au nom du Réseau.

Dans un autre ordre d'idée, le Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. LEGENDRE, a écrit au président de la section de la Centrafrique, à deux reprises, afin de lui demander d'apporter des éclaircissements aux allégations de détournements de médicaments financés par le Fonds mondial de lutte contre le VIH dans son pays, mais ces lettres sont restées sans réponses.

S'agissant de l'étude menée par la section valdôtaine sur le VIH, le Rapporteur insiste auprès des sections pour qu'elles remplissent le questionnaire qui leur est parvenu.

Enfin, il informe la Commission que la prochaine réunion du Réseau se tiendra au Cambodge, fin mai 2011. Cette rencontre portera sur le rôle des politiques publiques sur l'égalité des sexes comme moyen de contrer le VIH/SIDA chez les femmes et les filles, attendu que selon les données actuelles, la pandémie se féminise et que selon ONUSIDA, l'amélioration de la condition des femmes pourrait se traduire par l'atteinte des objectifs du millénaire relatifs au VIH.

Il conclut son rapport en demandant aux sections qui n'ont pas encore de représentants au Réseau, de tout mettre en œuvre en vue d'en déléguer un.

Le rapport d'activité du Rapporteur est publié sur le site Internet de l'APF.

Un débat suit la présentation du rapport :

- le représentant de la CFB, M. Yves REINKIN, demande des explications sur ce qui n'a pas permis l'adoption de la résolution à Montreux et invite les sections à remplir le questionnaire du Val d'Aoste. Il ajoute qu'il serait opportun qu'un mécanisme permettant l'échange d'informations sur les actions des sections dans les sphères de compétence de la Commission soit créé afin de partager l'information ou les actions initiées par les sections entre les réunions de la Commission ;

- le représentant de la Suisse, Dr RIELLE, souligne l'importance de l'étude du Val d'Aoste pour les pays du Nord, notamment en raison du succès remporté par la médication qui a pour effet de rendre les jeunes moins sensibles aux dangers du VIH ;

- le représentant du Val d'Aoste, M. EMPEREUR, rappelle les objectifs, les finalités et le contenu de l'étude en cours par sa section ;

- le représentant du Congo note que dans sa présentation, le Rapporteur a souligné que la moitié des pays où sévit la pandémie n'ont pas de budget dévolu au VIH, ET demande comment, quand et avec quels moyens l'APF va remédier à cette situation ;

- le Dr NDOYE remercie l'ensemble des intervenants et il ajoute :

- en ce qui a trait à l'adoption d'une résolution par les Chefs d'État réunis à Montreux, que le projet a échoué en raison d'un manque de temps ;
- qu'en ce qui a trait au financement de la lutte contre le VIH/SIDA, il rappelle l'Accord de Brazzaville en vertu duquel tous les pays signataires se sont engagés à investir 15 % de leur budget en santé et souligne qu'une conférence doit avoir lieu sur le sujet en mars ;

- et réinvite les sections à apporter leur contribution à la réunion du Réseau qui doit se tenir en mai au Cambodge.

Le président conclut le sujet en remerciant le Dr NDOYE pour son rapport et en invitant la section valdôtaine à présenter les résultats de ses recherches lors de la réunion de mai 2011, si cela est possible.

#### **5. Suivi de l'étude *Francophonie culturelle, Francophonie économique : antagonisme ou complémentarité* - Mme Henriette Martinez (France)**

Le président excuse l'absence de Mme Martinez retenue à l'étranger pour des motifs officiels.

#### **6. Rapport du Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie**

Ce sujet est remis à la prochaine réunion.

#### **7. Suivi sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.**

Le rapporteur québécois, M. Pierre Curzi, présente le rapport de suivi sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Il rend compte des derniers développements concernant l'adoption des directives opérationnelles au Comité intergouvernemental qui s'est tenu début décembre 2010.

Il insiste sur trois éléments :

- d'abord, sur l'intervention qu'il a faite lors de cette réunion, afin de souligner d'une part le caractère crucial pour tous États de contribuer au Fonds sur la diversité culturelle prévu à la Convention qui doit assister les pays en voie de développement dans le développement de leurs expressions culturelles et d'autre part l'importance des articles 20 et 21 de la Convention. Élaborant sur ce dernier sujet, il rappelle aux parlementaires leur rôle de surveillance quant à la signature des accords bi et multilatéraux de commerce qui aurait pour conséquence de limiter la capacité d'intervention des États dans le secteur culturel ;

- ensuite, il s'attarde au Fonds sur la diversité culturelle, rappelant que 183 projets y ont été soumis, que de ce nombre 32 ont bénéficié d'une recommandation positive de la part du Comité d'experts, et que le Comité intergouvernemental a finalement décidé de limiter les subventions à un maximum de 100 000 \$ par projet. Une troisième ronde d'appels de projets sera lancée au cours de 2011, d'où l'importance pour les pays, d'apporter leur contribution au Fonds.

M. CURZI présente la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles, ses objectifs, son déroulement. Il distribue aux membres de la CECAC un avant-projet de Déclaration finale, que la CECAC est invitée à amender et à adopter.

Un débat s'ouvre suite à cette présentation de M. CURZI.

Le représentant de la France s'interroge sur le poids de la Convention eu égard aux accords commerciaux internationaux. Si les États-Unis signent des accords bilatéraux qui ne prennent pas en compte la Convention, cette dernière ne devient-elle pas qu'une déclaration de principes ?

Le représentant du Sénégal demande s'il existe des données sur l'identité des pays qui ont contribué au Fonds à ce jour, la proportion des pays du Sud qui y ont vu leur projet accepté, et l'écart entre les besoins du Fonds et son offre.

Au représentant du Sénégal, M. Curzi répond que le Comité intergouvernemental a publié un document en réponse à sa question et qu'il le lui remettra. En réponse au représentant français, le rapporteur explique que sa question est au cœur même de la Convention : lorsque celle-ci a été négociée, les parties n'ont pas voulu y adjoindre un mécanisme de règlement des différends, estimant que la jurisprudence qui se développerait dans d'autres instances établirait le poids juridique de la Convention. M. CURZI précise que c'est pour cette raison que l'APF demande que des directives opérationnelles soient adoptées en regard avec l'article 21, afin que les parties à la Convention sachent comment interpréter cet article et peut-être, à la faveur de conflits entre deux entités signataires de la Convention, établir positivement le poids juridique de cette dernière.

### **Accueil du président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et de l'Assemblée nationale du Québec, M. Yvon Vallières**

M. Berberat accueille le président de l'APF et de l'Assemblée nationale, M. Yvon Vallières, au nom de la CECAC. Il saisit l'occasion pour souligner le travail assumé par la section québécoise, ses parlementaires et ses fonctionnaires, relativement à la diversité culturelle depuis l'an 2000, avec les rapporteurs Jacques CHAGNON, Henri-François GAUTRIN, Claude COUSINEAU, Bertrand ST-ARNAUD et aujourd'hui Pierre CURZI.

M. Yvon VALLIÈRES souhaite la bienvenue aux participants à Québec, pour la réunion de la CECAC et pour celle de la CIDEDEC. Il rappelle le rôle historique joué par la Commission qui réclamait, dès l'an 2000, l'adoption d'un instrument internationale de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles. Il remercie le président et la CECAC d'avoir accepté de se réunir en marge de la CIDEDEC et souligne l'importance de la deuxième phase de cette Convention, que constitue sa mise en œuvre. Enfin, il invite la CECAC à assurer un suivi rigoureux de la Déclaration finale qui sera adoptée lors de la conclusion des travaux de la CIDEDEC.

### **8. Suivi de l'étude *Propriété intellectuelle et les nouvelles technologies dans la Francophonie* : audition de M. Philippe Sauvageau, conseiller à la Bibliothèque du Parlement du Québec.**

M. Joël BOURDIN, rapporteur français responsable de l'étude sur la Propriété intellectuelle et les nouvelles technologies dans la Francophonie, rappelle que conformément à la décision de la CECAC prise à Dakar, la Commission a invité un



expert de ces questions en la personne de M. Philippe SAUVAGEAU, qui a consacré toute sa carrière au livre, aux bibliothèques et au service public.

M. SAUVAGEAU énumère les avantages de la numérisation des livres et des documents, notamment ceux de démocratiser l'accès à l'information. Il souligne le recours du numérique par les bibliothèques, soumet que le contenu mis en ligne par les bibliothèques participe à la diversité culturelle, notamment en mettant en ligne du contenu en français, et présente le modèle de prêt du livre électronique basé sur celui du livre papier. Il argue que Google livres, qui a pour ambition de numériser 15 millions de livres d'ici 2015, s'est donné des règles respectueuses du droit d'auteur et négocie des accords avec des éditeurs ou des bibliothèques afin de respecter leur droit sur les livres. Il explique la politique de numérisation de la Bibliothèque du Parlement et ses principes. Enfin, il s'attarde sur la question du livre électronique pour conclure que le piratage du livre ne se compare pas pour le moment à celui du disque avec ses effets pervers.

La contribution de M. SAUVAGEAU est disponible sur le site Internet de l'APF.

M. BOURDIN (France) remercie M. SAUVAGEAU de sa présentation et lui demande de lui faire part de son opinion quant à l'attitude des éditeurs dans ces projets de numérisation, qui ne lui semblent pas très proactifs, de commenter l'expérience Gallica et de faire part de son évaluation du Réseau francophone numérique.

M. DOZIÈRE (France) demande à M. SAUVAGEAU de commenter la récente entente entre Hachette, l'un des plus grands éditeurs français, avec Google et de donner son avis sur le prix unique du livre, y compris du livre électronique.

M. REINKIN (CFB) demande si la CECAC ou la Francophonie assistera au Sommet mondial sur les droits d'auteur prévu à Bruxelles en juin 2011 et si oui, il demande si une coordination de cette représentation sera assurée. Il demande également si la Francophonie dispose d'un plan d'ensemble afin de permettre la numérisation, la valorisation et l'exploitation notamment pour assurer l'accès aux pays moins nantis aux bénéfices du numérique.

Le représentant du Congo s'inquiète de ce que le manque de ressources de certains pays de la Francophonie ne les conduise à se tourner vers l'anglais.

M. Hassan ELAMRI (Maroc) se demande s'il ne revient pas à l'AUF d'assister les États dans leurs initiatives de numérisation.

Mme Fatiha LAYADI (Maroc) s'interroge sur l'impact que pourrait avoir la numérisation sur l'écart déjà important entre les prix des livres arabophones et francophones, ces derniers étant nettement plus chers au Maroc.

M. SAUVAGEAU répond que sa préoccupation première étant l'accès au livre, il est favorable aux ententes comme celle signée par Hachette, mais que les institutions publiques, comme les bibliothèques, ont le mandat de numériser leur collection afin d'assurer une diversification de l'offre de documents et parce qu'elles possèdent généralement des collections importantes, contenant des éléments rares, qui peuvent être offertes à la consultation publique. Il se dit favorable au prix unique du livre, papier et électronique. Enfin, il invite le représentant du Congo à s'informer des programmes internationaux de financement de numérisation, notamment auprès de l'UNESCO.

**M. BOURDIN** ajoute qu'à son avis, il faut distinguer entre l'accès à l'équipement requis à la numérisation, où effectivement il existe une fracture numérique, et la numérisation, laquelle facilite justement l'accès aux livres et aux données et devraient favoriser une plus grande distribution de la culture et répondre notamment aux préoccupations de la représentante du Maroc

**M. BERBERAT** conclut cette section de l'ordre du jour en informant la CECAC qu'il écrira à l'AUF pour s'enquérir des mesures adoptées afin de faciliter la numérisation des données des institutions publiques du Sud.

### 9. Suivi de l'étude **Les systèmes éducatifs et les transformations des sociétés africaines**, **M. Bayo Célestin KOUSSOUBÉ, Burkina Faso**

**M. Bayo Célestin KOUSSEBÉ (Burkina Faso)** présente le rapport intérimaire sur les systèmes éducatifs et les transformations des sociétés africaines, lequel a été produit en réponse à la décision de la CECAC, en juillet 2010, à Dakar, de réaliser une étude sur ce sujet dans les régions de l'APF. La présentation de **M. KOUSSOUBÉ** suit celle de **Mme HOFFMAN** de Hongrie qui a réalisé l'étude pour la région Europe. Elle est accompagnée de deux documents : la violence à l'école, le cas du Burkina Faso et les systèmes éducatifs et les transformations des sociétés africaines.

**M. KOUSSOUBÉ** explique que son rapport porte essentiellement sur les finalités des systèmes éducatifs en Afrique, les transformations et mutations actuelles en Afrique, le rapport entre ces transformations et les finalités et la violence en milieu scolaire.

Il précise d'abord que pour analyser les systèmes éducatifs en Afrique il faut comprendre de deux systèmes cohabitent après les indépendances ; l'éducation traditionnelle et l'éducation postcoloniale. Il décrit par la suite les éléments constituant la traditionnelle, et rend compte du fait que les systèmes éducatifs modernes relèvent des six groupes qui ont colonisé l'Afrique et élabore sur les finalités de ces systèmes. Il conclut cette partie en affirmant que l'Africain est un produit de plusieurs sinon de deux grands systèmes éducatifs.

Il énumère ensuite les transformations actuelles en cours en Afrique, tant sur le plan socioculturel, économique et politique. À ce dernier chapitre, il s'attarde sur l'impact de la corruption sur le continent.

Ensuite, **M. KOUSSOUBÉ** avance que le système éducatif oublie d'enseigner le civisme : qu'il donne une éducation académique en langue étrangère dans bien des domaines, mais n'accorde que peu d'importance aux langues locales et à l'Africanité, ce qui se traduit par une inadaptation des scolarisés avec leur milieu. L'école met l'accent sur le savoir-faire et non sur le savoir être. Il conclut en parlant de la violence à l'école et informe ses collègues africains qu'il leur fera parvenir un questionnaire afin de compléter l'étude pour la prochaine réunion.

Le rapport intérimaire de **M. KOUSSOUBÉ** est publié sur le site WEB de l'APF.

**M. Berberat** remercie **M. KOUSSOUBÉ** de son rapport.



Sur le même sujet d'étude, **Dr Roza HOFFMAN (Hongrie)** et ministre de l'Éducation en Hongrie, rappelle qu'en raison de la crise économique et financière qui perdure, plusieurs penseurs se demandent si les systèmes éducatifs sont adaptés au contexte actuel et donnent aux jeunes, les connaissances et l'éducation requises aux réalités d'aujourd'hui.

Elle souligne que lors de leur dernière conférence tenue en novembre 2010, les ministres de l'Éducation de l'OCDE ont conclu aux liens étroits entre la société et l'éducation et au rôle moteur que joue l'éducation dans le développement. Elle ajoute que la section hongroise a proposé ce thème sur les systèmes éducatifs à la réunion de Jersey et d'Erevan, qu'à Hoi An et à Dakar, elle a saisi la CECAC du sujet, que la Commission a accepté de l'ajouter à son ordre du jour et qu'à Dakar le Burkina Faso s'était porté volontaire pour assurer la rédaction d'un rapport sur le sujet au nom de l'Afrique. Si elle remercie la section burkinabè pour le rapport préliminaire déposé, elle regrette qu'elle n'ait pas été développée son étude en concertation avec la section hongroise, comme le prévoit le compte rendu de la CECAC de Dakar. Elle insiste pour que la Francophonie développe des recommandations aux parlementaires sur le sujet, comme cela se fait dans d'autres instances internationales

La Hongrie, ajoute-t-elle, est à étudier trois projets de loi sur les systèmes éducatifs, sur l'enseignement supérieur et sur la carrière des enseignants, qui semblent à ce jour avoir été bien reçus par la population. Ces projets recentrent le secteur de l'éducation sur les valeurs hongroises et son savoir-faire.

La ministre, qui prendra la direction de ses collègues de l'Union européenne à la faveur de la présidence hongroise, a fait savoir qu'elle avait fait part de ses objectifs aux parlementaires européens, que sont l'atteinte de 40 % de diplômés de 30-34 ans en Europe en 2020, l'organisation d'une importante conférence sur l'éducation préscolaire communautaire et sur les Roms, et l'étude des sujets tels la mobilité des jeunes, le décrochage scolaire, le développement des talents, sujet pour lequel elle préconise une Journée de célébration, le 25 mars et la citoyenneté active.

**Le président** remercie Mme **HOFFMAN** de sa présentation et souligne la chance qu'a la CECAC de bénéficier de l'apport de la ministre qui sera chargée des questions d'éducation au niveau européen au cours des six prochains mois. Il croit qu'il faudra coordonner les études du Burkina Faso avec celle de la Hongrie et qu'une section en Amérique et en Asie devrait venir compléter l'étude. Il propose que le sujet soit abordé brièvement à Kinshasa, où nous ne disposons que d'une journée, mais qu'il soit plus largement débattu lors de la prochaine réunion de la CECAC au printemps 2012. Enfin, il ajoute que l'étude que mène le parlementaire Yves **Reinkin** sur l'éducation et le développement durable devrait également être incluse.

#### 10. Auditions sur le rapport La langue française dans le monde :

- a. **M. Alexandre Wolff**, responsable, Observatoire de la langue française - OIF
- b. **M. Richard Marcoux**, directeur, Observatoire démographique et de la statistique de l'espace francophone.

M. Alexandre Wolff présente le document *La langue française dans le monde - 2010* rendu public lors du Sommet de Montreux. Il explique que ce document fait suite à la demande des chefs d'État réunis en Sommet à Québec, en 2008, qui avaient requis une lecture plus juste de la situation du français dans le monde, que l'Observatoire a travaillé à définir la place du français dans différentes sphères d'activité et que le document devrait inspirer l'élaboration d'une politique linguistique en faveur du français demandée par les chefs d'État, lors du Sommet de Montreux.

Il explique qu'il est complexe de définir le francophone dans le monde : il y a celui de langue maternelle française, celui de langue d'usage, celui pour qui le français est une langue étrangère et il y a également nombre de francophones qui vivent en dehors de la zone de la Francophonie.

Sur la base des francophones qui savent lire et écrire le français, l'Observatoire calcule qu'il existe 220 millions de francophones et 116 millions d'apprenants du français. Les tendances lourdes indiquent un accroissement du nombre de locuteurs francophones en Afrique et un affaiblissement du français en Europe.

L'ouvrage s'attarde par la suite à discuter de la place du français dans l'enseignement et dans d'autres secteurs d'activités et des contextes dans lequel il se parle.

**M. WOLFF** conclut en précisant que la politique linguistique de la Francophonie est en cours d'élaboration en collaboration avec les opérateurs de la Francophonie et ses partenaires, dont les associations professionnelles qui ont une préoccupation particulière à la langue française.

La présentation de **M. Wolff** est publiée sur le site Internet de l'APF.

**M. Richard MARCOUX** rappelle que l'ODSEF qui a été organisé suite à une décision des chefs d'État réunis en Sommet à Québec a le double mandat de sauvegarder et mettre ne valeur le patrimoine démographique des États de la Francophonie et d'appuyer les initiatives permettant de circonscrire les dynamiques démographiques et de mieux situer la place qu'occupe le français au sein des populations de la Francophonie.

Il ajoute qu'en Afrique, le français pourrait y maintenir sa croissance à la condition d'assurer le développement de l'éducation et de l'éducation en français. Il cite l'exemple du Mali (et d'autres pays comme le Sénégal, le Bénin et le Burkina Faso qui ont expérimenté les mêmes tendances) où la population sachant lire et écrire en français est passée de 66 000 en 1960, à 564 000 en 1987 et à 2 200 000 en 2009.

Il présente des analyses prospectives basées sur les données des populations des Nations Unies : cette analyse conclut qu'entre 2000 et 2050, la proportion des locuteurs francophones augmentera dans le monde et que cette croissance sera pour l'essentiel due à l'Afrique qui représentera en 2050, 85 % de la population francophone mondiale et 90 % chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Il souligne que cet accroissement est prévu dans un contexte multilingue et qu'en conséquence il est tributaire de la mise en œuvre d'un enseignement en français. Or, ajoute-t-il, rien n'est gagné, certains pays africains ont connu une décroissance de leur

population scolarisée. Il conviendra donc d'accorder une place à cette question lors du prochain Forum sur la langue française qui sera organisé à Québec en 2012.

Ces présentations donnent lieu à un débat.

**M. Christian VALANTIN**, homme politique français et sénégalais, explique l'importance de mettre en application les conclusions des États généraux sur le français, tenues à Libreville au Gabon et qui revendiquaient l'enseignement bilingue du français avec les langues nationales. Il déclare avoir le sentiment qu'au Sénégal, par exemple, le wolof prend une expansion et une influence de plus en plus importante. Il pose également le problème de la formation des professeurs en Afrique subsaharienne. Il conclut en affirmant que l'enseignement du français doit être revu.

**M. Omar NDOYE (Sénégal)** pose la question des mesures d'accompagnement de la Francophonie à l'enseignement du français en Afrique et demande si les critères qui ont servi à déterminer le nombre de locuteurs français (soit le savoir lire et écrire en français) sont reconnus comme les critères de base par la communauté internationale.

**M. René DOZIÈRE (France)** souligne que le rapport situe l'île Mayotte aux Comores, alors que cette île est devenue française.

**M. Pierre CURZI (Québec)** demande des précisions sur l'absence de données relatives à la langue parlée à la maison.

**M. WOLFF et M. MACOUX** répondent sur la question de l'île Mayotte que ce problème sera réglé dans la version électronique du document; que relativement aux critères scientifiques de mesures quant au nombre de locuteurs d'un groupe linguistique donné, la Francophonie fait œuvre de pionnière, et quant à la langue parlée à la maison, le Canada est le seul pays qui dispose de données relativement fines de la part d'un organisme national officiel de la statistique. Il est précisé que c'est pour cette raison que le rapport tente de préciser son analyse en présentant la situation du français dans différents pays.

Le représentant du Gabon est préoccupé par ce rapport qu'il juge optimiste quant à l'avenir du français, étant donné le nombre de facteurs qui doivent être positifs pour assurer la pérennité du français en Afrique. À titre d'exemple, il souligne la difficulté pour les Africains d'accéder aux écoles françaises à l'étranger et à contrario, l'ouverture des écoles anglaises et américaines.

**M. Georgica SEVERIN (Roumanie)** informe la CECAC que conformément à ce qu'il avait annoncé à Hoi An, une étude sur la demande de français dans les avis de postes à combler est en cours pour les compagnies françaises Renault-Dacia, Lafarge, Carrefour et Orange. À ce jour, une cinquantaine d'annonces ont été compilées et aucune ne fait référence à la langue française, si ce n'est une annonce pour un poste de traducteur. Cette étude se poursuivra encore six mois, mais la conclusion à laquelle elle conduit le parlementaire pour l'heure est que le français sera une langue de culture en voie d'être exclue des secteurs économiques et financiers. Or, si la langue française n'est pas requise par les employeurs français, il n'y aura que peu d'incitatifs à la promouvoir auprès des jeunes.

**Mme Andrée CHAMPAGNE (Canada)** déplore le recours aux anglicismes dans les médias et demande aux médias français d'y porter une attention particulière.

Le représentant du Congo se dit d'accord avec son collègue du Gabon sur le caractère optimiste des statistiques sur l'avenir du français en Afrique. Pour lui l'anglais est en net progrès, en raison notamment du fait que les livres techniques en anglais sont nettement moins chers que leur version française et du développement de l'informatique dont la langue naturelle est l'anglais. Par ailleurs, rien dans les statistiques ne peut l'amener à croire que le français prend de l'ampleur en Afrique.

Messieurs **WOLFF** et **MARCOUX** répondent qu'il est évident que l'avenir du français dépend en grande partie de l'utilité de la langue dans la vie économique et demande à **M. SEVERIN** de lui transférer son étude lorsqu'elle sera complétée. Ils ajoutent que peu d'études ont été faites sur le poids économique d'une langue et qu'il revient notamment à la Francophonie de montrer aux entreprises qui ont le français comme « langue maternelle », la valeur ajoutée que constitue le maintien de la langue française dans leur entreprise, même à l'étranger. Quant à l'influence de l'anglais dans les médias, selon une étude menée en France, il ne semble pas que le problème s'aggrave. On ajoute qu'il faut également prendre en compte que la langue française est en évolution et que les emprunts à d'autres langues font partie de la vie normale des langues vivantes. Enfin, quant à la présence du français sur les nouvelles technologies, il faut reconnaître l'effort consenti par l'AUF avec ses campus numériques, reconnaître que l'anglais est en régression sur Internet en raison de l'accroissement du contenu dans d'autres langues, mais que tout ceci demeure insuffisant.

## 11. Suivi de l'étude sur l'usage du français dans les organisations internationales :

- a. **Audition de M. Alexandre WOLFF, responsable, Observatoire de la langue française - OIF**
- b. **Rapport intérimaire de M. Georgica SEVERIN (Roumanie)**

**M. Alexandre WOLFF** présente l'historique du Vade-mecum sur l'usage du français dans les organisations internationales : il rappelle que c'est sous Boutros Broutros-Ghali, premier secrétaire général de la Francophonie en 1998, que s'est tenu le premier Symposium sur le plurilinguisme dans les organisations internationales qui a conclu éventuellement à l'adoption du Vade-Mecum, un texte contraignant qui impose des obligations quant à l'utilisation du français dans tous les foras internationaux. La situation du français, malgré cette prise de conscience et l'adoption du document en 2006, a continué de se dégrader, notamment à l'Union européenne à la faveur de son élargissement et à l'ONU. C'est ainsi que maintenant seulement 12 à 14 % des textes sont rédigés en français dans les organisations internationales, que l'anglais est utilisé à 90 % dans les réunions informelles, que les avis de postes et le processus de recrutement favorisent la langue anglaise, etc.

Il rappelle que le Vade-mecum impose aux pays de la Francophonie la distribution d'une version écrite des interventions non prononcées en français, de s'assurer que le secrétariat des organisations internationales assure l'interprétation simultanée des interventions lors des séances officielles et aux étapes importantes de

l'examen d'un texte, d'éviter l'abus des réunions informelles, de voir à ce que les budgets requis aux services de traduction soient votés, etc.

A l'invitation du **SEM Abdou DIOUF**, l'OIF est à préparer un Guide de mise en œuvre du Vade-mecum pour les fonctionnaires des organisations internationales. Ce guide devrait relancer une nouvelle mobilisation autour du multilinguisme en général et du français en particulier.

**M. WOLFF** souligne enfin que les parlementaires peuvent participer à la diffusion de l'information sur le Vade-mecum notamment en posant des questions sur le sujet à leur exécutif lors de la réunion de la Commission des affaires étrangères.

**M. Georgica SEVERIN (Roumanie)**, conformément à la décision prise par la CECAC à Dakar, en juillet 2010, soumet un rapport de suivi relativement à l'étude sur *Le français dans les organisations internationales*. Il informe la Commission que le 17 septembre 2010, le secrétaire général parlementaire, M. Jacques LEGENDRE, a fait parvenir une note aux présidents des sections de l'APF les invitant à sensibiliser leurs autorités à leurs obligations quant au *Vade-mecum sur l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, à la veille de la tenue de deux débats d'importance aux Nations unies : le Sommet sur les objectifs du millénaire et la 65<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations unies.

En suivi à cette note, une compilation quant à la langue dans laquelle les documents ont été déposés par les pays dont le parlement est membre de l'APF, a été réalisée, pour ces deux événements. Pour le Sommet sur les objectifs du millénaire, le rapport indique que 22 de ces États n'ont pas soumis leur texte en français, alors que ce nombre s'élève à 17 pour l'Assemblée générale. D'autre part, les textes soumis par les organisations internationales au premier débat l'ont été presque exclusivement en anglais alors que sur les 27 textes écrits soumis, seulement quatre l'ont été en français.

**M. SEVERIN** en conclut que les parlementaires doivent interpeler leur exécutif sur leur lenteur à mettre en œuvre un engagement contracté à l'égard de l'usage du français dans les instances internationales par leurs autorités.

Un débat suit les deux présentations.

**M. Bertrand ST-ARNAUD (Québec)** remercie le président Berberat d'avoir réservé un après-midi d'information et de débats à la langue française dans le monde. Il constate que la situation du français dans le monde et dans les organisations internationales fait l'objet de l'attention de l'OIF avec la création de l'Observatoire de la langue française et l'Observatoire de la démographie et de la statistique dans l'espace francophone et s'en réjouit. Il entérine la dernière proposition de M. SÉVERIN sur le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du Vade-mecum. Il souhaite que la CECAC prenne régulièrement le temps de se pencher sur ce sujet qui est au cœur de la Francophonie. Enfin, il rappelle qu'une étude avait été réalisée sur l'absence de français par certains parlements de l'APF sur leur site Internet.

**M. Louis DUVERNOIS (France)** propose que la CECAC se réunisse dans une enceinte internationale afin de rappeler la vigilance de la Francophonie quant à l'usage du français dans ces organisations.



**M. Yves REINKIN (CF Belgique)** demande à **M. WOLFF** de faire le point sur l'évaluation du plan sur le français au sein de l'Union européenne parce que les conclusions, telles qu'inscrites dans le 2<sup>e</sup> Document sur le Vade-mecum, semblent rendre compte d'un échec. Il demande également si la formation ne devrait pas être étendue aux diplomates étrangers. Enfin, il invite **M. WOLFF** à préciser quelle formation accompagnera le guide qui sera distribué sur le Vade-mecum.

**M. Didier BERBERAT** reçoit l'idée de **M. DUVERNOIS**, mais lui signale que le Bureau s'est réuni dans les locaux de l'ONU à New York, sans que cela ait un impact positif sur l'usage du français en cette instance. Mais il informera le Bureau de ce souhait. Il demande également que l'étude sur les sites internet des parlements membres de l'APF soit remise à jour.

**M. Alexandre WOLFF** informe les parlementaires que le guide devrait être prêt prochainement et pourrait être distribué d'ici quelques mois et qu'il espère être en mesure de lui assurer une certaine diffusion en organisant des séminaires dans les capitales internationales. Quant au plan d'action, il rend compte qu'il a permis de former 25 000 fonctionnaires à la langue française, ce qui n'est pas perdu, et que 17 accords ont été signés avec différents pays. Il rend compte également de la tenue d'une journée de travail le 28 mars à Genève sur le multilinguisme. Enfin, il se prononce en accord avec **M. SEVERIN** sur le rôle des parlementaires quant à l'application du Vade-mecum.

**M. SEVERIN** revient à la charge en invitant tous les membres de l'APF à faire parvenir au Secrétariat leurs interpellations ou questions et débats relatifs à leur intervention sur le Vade-mecum dans leur parlement. Ces informations pourraient être publiées sur le site Internet de l'APF.

**M. Didier BERBERAT** exprime son approbation à cette proposition.

## 12. Premier débat préparatoire à la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles : Motifs limitant les États dans le développement de politiques et programmes culturels

**Le Président BERBERAT** explique que les sections ont été invitées à contribuer deux textes de réflexion sur les deux sujets de débats, et que 12 ont répondu à l'invitation. Les documents sont distribués.

Il ajoute que deux tables rondes ont été organisées pour lancer la discussion en tentant au mieux d'assurer une représentativité de toutes les régions de l'APF, mais toutes n'ont pu répondre positivement à l'invitation qui leur a été envoyée.

La première table ronde est composée des parlementaires **Pierre CURZI** (Québec) à titre d'expert, **Omar NDOYE** (Sénégal), **Georgica SEVERIN** (Roumanie) et **Germain NGOYO MOUSSAVOU** (Gabon).

**M. Pierre CURZI (Québec)** amorce le débat en parlant de la Convention. Il explique que l'article 5 de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* reconnaît explicitement aux États le droit souverain de mettre en œuvre des politiques culturelles sur leur territoire et d'adopter des mesures pour protéger et promouvoir la diversité culturelle, mais que cette potentialité semble entrer en contradiction avec les objectifs de l'OMC qui veut



favoriser la circulation des biens et des services sans entraves, notamment en vertu des règles de la nation la plus favorable et de l'égalité de traitement. Il explique que c'est pour cette raison que l'article 21 de la Convention, qui est une forme d'interface entre la Convention et les accords commerciaux internationaux, doit faire l'objet de directives opérationnelles. Il conclut en affirmant que cela n'est toutefois pas suffisant : en citant l'exemple du Québec, il insiste sur l'expression du volontarisme d'État, soutenu par la société civile, dans le développement des politiques culturelles.

**Dr Omar NDOYE (Sénégal)** rappelle que le président-poète Senghor a inscrit la culture dans la constitution et considérait la culture comme le commencement et l'aboutissement du développement, et que les présidents DIOUF et WADE ont suivi cette politique. Il déclare que les politiques d'ajustements structurels ont constitué des facteurs de ralentissement du développement culturel, mais que l'État s'est par la suite doté d'une infrastructure juridique et a consenti des investissements annuels qui en font le premier investisseur dans ce secteur au Sénégal. Il ajoute que parmi les obstacles au développement culturel on note la modicité de l'aide internationale consentie à ce titre, la dégradation de la production culturelle, l'insuffisance de la décentralisation, un déficit de gestion axée sur les résultats. Ces difficultés sont ressenties par tous les secteurs d'expressions culturelles. Il conclut en affirmant que l'adoption de la Convention a permis une relance de l'activité culturelle et que le gouvernement fait maintenant une plus large place au privé.

**M. Georgica SEVERIN (Roumanie)** rend compte du fait que la Roumanie, avec son adhésion à l'Union européenne, a traduit, dans ses lois nationales, ses obligations juridiques européennes. Il ajoute qu'à la suite d'une étude sur le Copyright portant sur la valeur économique de la culture dans la société roumaine, et en raison de l'accroissement de cette valeur sur une brève période de temps, la Roumanie a décidé d'inclure la culture comme vecteur de la croissance en synergie avec les autres secteurs d'activités telles l'éducation et l'économie. Il souligne enfin que le Parlement roumain dispose d'une commission commune Assemblée-Sénat sur l'UNESCO, et ce, depuis 2008, et que les parlementaires participent régulièrement aux réunions de cette organisation.

**M. Germain NGOYO MOUSSAVOU (Gabon)** rappelle que le Gabon a ratifié la Convention et que la Coalition gabonaise pour la diversité culturelle a été organisée. Qu'au Gabon, l'État, les ONG et les créateurs partagent la responsabilité du développement culturel; que le Gabon s'est doté d'un réseau de parcs naturels qui jettent les bases d'une politique de l'écotourisme; que la politique culturelle du Gabon est basée la revalorisation du statut de l'artiste, la mise à jour et l'application de la loi sur le droit d'auteur, et la relance de la construction du CICIBA. Il a conclu en affirmant que le Gabon voyait dans la culture un volet du développement durable.

**M. Yves REINKIN (CF Belgique)** ajoute que sa communauté a revu son cadre de gestion de la culture en vue de le rendre plus transparent et efficient.

**M. Bouzabo PATCHILI (Tchad)** explique que son pays a longtemps ignoré le potentiel de la culture dans ses politiques ce qui explique qu'il n'existe un véritable ministère de la Culture que depuis 2009. Cependant aujourd'hui, le Tchad entend participer au développement de son potentiel culturel.

**Mme Andrée CHAMPAGNE (Canada)**, après avoir souligné le rôle de l'État canadien dans le développement culturel, identifie quatre obstacles au développement de politiques et programmes culturels : d'abord la situation financière qui fait que les ressources de l'État - principal bailleur de fonds de la culture - sont limitées et doivent être partagées entre deux grands groupes linguistiques et avec les minorités linguistiques du territoire, la situation géographique du Canada qui partage sa frontière avec le premier producteur culturel au monde, ce qui a amené le Canada à réclamer des clauses d'exclusion culturelle dans l'ALÉ, l'ALÉNA et ensuite dans d'autres accords commerciaux internationaux, l'étendue géographique qui fait en sorte que souvent, la création culturelle est localisée dans les grands centres, et l'expansion de la technologie qui remet en cause les revenus du droit d'auteur et le modèle d'affaires en vigueur jusqu'à maintenant.

**M. Michel ROTHEN (Canton du Valais)** explique que la préoccupation pour la culture est relativement récente dans le canton, mais que dorénavant, le rôle des artistes y est aussi reconnu au même titre que celui des scientifiques. Il ajoute que le Parlement peut jouer un rôle important pour stimuler la rédaction de politique et qu'il existe dans le canton, maintenant, un groupe parlementaire de la culture.

**Mme Chiora TAKTAKISHVILI (Géorgie)** explique que le pays est situé au confluent de plusieurs cultures, langues et religion, qui font de la diversité culturelle une expérience quotidienne. Après la Révolution des Roses, en 2003, la diversité culturelle a été placée au cœur des discours politiques, étant référencée comme un facteur de transformation démocratique et d'identité nationale. La nouvelle gouvernance a alors initié plusieurs changements qui ont eu des répercussions sur la culture, notamment la lutte contre la corruption qui a amené une plus grande transparence dans l'attribution des subventions de l'État et la création de Fondations. Actuellement la Géorgie met l'accent sur les festivals afin de faciliter les échanges entre les créateurs géorgiens et étrangers.

**M. Ibrahim COULIBALY (Mali)** affirme que son pays investit 0,65 % du budget national en culture, que jusqu'à tout récemment, il n'y avait pas de ministère de la Culture, que celui-ci était associé à d'autres vocations de l'État et que cette association persiste dans les régions, ce qui nuit à la reconnaissance de la culture comme un domaine de développement en soi. Il demande si l'ancrage de la culture ne nécessite pas une loi particulière avec une structure administrative dévolue au secteur et conclut en demandant si la Francophonie ne devrait pas prendre position afin de proposer le financement de la culture à un certain pourcentage du budget national et sur l'élaboration d'un modèle et de propositions de politiques culturelles.

**Mme Fatiha LAYADI (Maroc)** parle de la richesse de la culture marocaine, notamment sur le plan linguistique, laquelle s'est développée en fonction de sa situation géographique et des nombreuses influences linguistiques et culturelles auxquelles elle a été soumise à travers l'histoire.

**M. Bernard ATEAWUNG FOJU (Cameroun)** rend compte des quatre éléments qui font obstacles au développement culturel du pays : le manque de moyens (financiers, administratifs et techniques), la mondialisation, soit plus précisément l'accès aux marchés, l'étroitesse du marché intérieur, et la piraterie qui prive les auteurs de revenus.

**M. Pierre CURZI (Québec)** ajoute que, dans sa présentation préliminaire, faute de temps, il a omis de mentionner que le développement du secteur culturel par l'État au Québec est relativement récent, ce n'est qu'en 1960 que l'État québécois s'est doté d'un ministère de la culture, et que son financement s'est accru au fil des ans, avec le développement de lois, notamment la Loi sur le statut de l'artiste, et la création d'organismes d'aide à la création. En conclusion du débat, il déduit que le développement culturel et ses contraintes sont différents d'un pays à l'autre.

**Dr Omar NDOYE (Sénégal)** conclut le débat en alléguant que de manière générale, le manque de moyens constitue la barrière première au développement culturel, que cette insuffisance est responsable de la dégradation des moyens de production culturelle, que si certaines capitales connaissent un développement culturel il en va autrement en dehors de ces zones urbanisées, et que les moyens doivent être donnés pour accompagner la volonté politique réelle de développement culturel partagée par les élus.

### 13. Deuxième débat préparatoire à la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles : La Culture comme vecteur de développement.

Le président **Didier BERBERAT (Suisse)** annonce que la table ronde sera composée des parlementaires suivantes : **M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso)**, **M. Bouzabo PATCHILI (Tchad)** et de **M. Yves REINKIN (CF Belgique)**.

**M. Pierre CURZI (Québec)** amorce le débat en soulignant la potentialité que recouvrent les notions de la culture (dans son sens anthropologique) et du développement durable inscrit dans la durabilité. L'étendue du champ que recouvrent ces termes appelle leur définition pour une meilleure compréhension de leur implication. Il se dit sensible à l'appel de ceux qui ont peu de moyens pour concrétiser le passage de la culture organique à la production de biens et de services culturels.

**M. Bouzabo PATCHILI (Tchad)** donne sa définition de la culture et en fonction de cette définition<sup>1</sup>, il en conclut qu'il n'est donc pas étonnant que cette fonction soit une source de revenus pour les économies nationales. Il ajoute que la prise de conscience du potentiel de la culture comme outil de développement date des Accords de Cotonou signés entre l'Union européenne et les pays ACP. Il souligne qu'alors que l'UNESCO évalue le poids de la culture dans l'économie mondiale à 7%, celui des pays en voie de développement ne représente que 3%. Le seul secteur de la musique aux États-Unis représente davantage que le secteur le plus important de l'économie tchadienne. À son avis, les conditions suivantes sont requises pour assurer le développement culturel : la reconnaissance de la culture comme agent économique, la formation des cadres, la régulation du secteur (actuellement dominé par l'informel), la valorisation de la culture à la base, et la prise en compte du développement technologique (et de ses effets pervers sur le droit d'auteur notamment).

---

<sup>1</sup> Définition de la culture : L'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

**M. Yves REINKIN (CF Belgique)** introduit sa communication en arguant que dans sa dimension citoyenne, l'expression culturelle définit l'image qu'une société a d'elle-même et la création artistique la décrit dans sa beauté et dans ses dérivés. La liberté octroyée à la création artistique, dans la confrontation des points de vue qu'elle sous-tend, dans un climat non violent, participe à la définition de la société démocratique. L'expression culturelle, lorsqu'elle permet la participation du plus grand nombre, peut jouer un rôle dans la lutte contre la pauvreté et en faveur de la cohésion sociale. **M. REINKIN** parle ensuite de la démarche récente engagée par la Communauté française en vue de redéfinir le cadre global du secteur culturel en cette région. Enfin, il invite les participants à répercuter dans leur pays, les apprentissages effectués à la CECAC et à la CIDEAC.

**M. Mahama SAWADOGO (Burkina Faso)**, président de la Commission de coopération, amorce ce débat en définissant la culture et le développement et en montrant que la culture participe au développement en adaptant les influences externes et les changements sociaux. Il met l'accent sur le caractère volontaire des changements culturels : ainsi, dit-il on ne saurait changer délibérément un ou plusieurs aspects de la culture d'une société sous prétexte qu'ils constituent un obstacle au développement et c'est pourquoi, il convient d'interpeller les gouvernements des pays en développement ainsi que les bailleurs de fonds à l'observation de l'impératif du changement non autoritaire dans le financement du développement en général et particulièrement celui des programmes et politiques culturels; deuxièmement, la culture sera un vecteur de développement si elle évolue; tertio, l'appui et l'aide internationale seront nécessaires pour développer la culture dans les pays en voie de développement, ce que semblent avoir commencé à comprendre les grandes agences d'aide au développement dans le monde.

Le représentant du Gabon explique que les revenus du pétrole n'ont pas permis de réduire les inégalités et la pauvreté au Gabon, que les revenus pétroliers et des minerais sont tels, qu'ils n'ont pas permis de prendre conscience que le patrimoine culturel du Gabon pouvait également constituer une source de revenus pour le pays. Il convient que le développement d'une politique culturelle pourrait servir l'émancipation des gabonais et contribuer à l'accès à la sécurité à laquelle ils aspirent.

**M. Hassan ELAMRI (Maroc)** propose une définition de la culture qui met l'homme au centre de tout : la culture pour l'homme, par l'homme. La culture est le quatrième pilier du développement avec l'économie, le social et l'environnemental. Il se dit persuadé que la culture a une valeur économique dont le potentiel doit être développé : elle représente actuellement 7 % de la production mondiale, elle pourrait grimper à 10 %. La culture se répercutant dans tous les aspects de la société, c'est dans cette optique que le Maroc a développé l'Initiative nationale de développement humain en 2005.

**M. Ibrahim COULIBALY (Mali)** propose que les études d'impact culturel soient obligatoires pour les grands projets. Il rappelle avoir participé à des études d'impacts environnementaux portant sur le déplacement de population pour la construction de grands barrages au Mali. Les gens déplacés revendiquaient, par exemple, leur cimetière et regrettaient de laisser les espèces d'arbres de leur environnement. Consultés ultérieurement, alors qu'ils étaient installés dans des habitations plus modernes, ils avaient toujours le regret de ces deux marqueurs

culturels. Ceci n'est qu'un exemple. À la réflexion, il pense que l'étude du contexte culturel devrait être aussi obligatoire que celle sur l'environnement.

**M. Salvador YAMEOGO (Burkina Faso)** reprend les premiers propos de **Pierre CURZI** sur l'écart entre les accords commerciaux internationaux et la Convention sur la diversité des expressions culturelles et pose la question suivante : comment en tant qu'entité francophone favorable à la culture comme facteur de développement, pouvons-nous nous outiller pour développer une approche, dans le cadre de l'OMC, sur ces questions qui ne semblent pas conciliables? Il demande également à **M. NDOYE** d'expliquer ce qu'il entend par le mécénat d'État.

**M. Christian VALANTIN** rappelle que la Convention a fait de la culture autre chose que du divertissement. Il invite les pays du Sud à consentir des efforts afin d'*industrialiser* leur secteur culturel, sur le modèle de ce que les pays du Nord ont réalisé, notamment le Québec. Il termine en interpellant les dirigeants des pays du Sud, de la région subsaharienne plus précisément, en disant que le potentiel culturel africain est comparable à un gisement de pétrole qui attend d'être raffiné.

**Dr Omar NDOYE** explique que le budget de l'État dévolu à la culture est trop faible. L'État a donc invité les régions à participer à mettre en valeur leur patrimoine et s'est engagé à les accompagner en finançant une partie des dépenses. C'est ainsi que chaque ethnie a réussi à mettre sur pied son festival. De fait, le mécénat est une contribution financière de l'État à l'activité culturelle.

**M. Mahama SAWADOGO** répond à la question de **M. YAMEOGO** en disant que le cycle de Doha à l'OMC n'est pas encore arrivé à son terme, mais qu'il serait opportun que les signataires de la Convention y développent une stratégie afin de préserver les produits et services culturels. Il ajoute que les pays ayant des intérêts différents, il faut être perspicace afin de concilier les points de vue sur le sujet. Il termine en disant que les pays de la Francophonie devraient également se mettre d'accord sur une stratégie en ce sens.

**M. Pierre CURZI (Québec)** dresse un sommaire du débat qui se termine : au chapitre de la relation entre les accords commerciaux internationaux et la Convention, il plaide pour le développement de directives opérationnelles relatives à l'article 21 de la Convention qui donneraient aux États des lignes directrices. Cela permettrait à la fois aux parlementaires d'exercer une fonction de contrôle auprès de leur parlement sur les actions initiées par les gouvernements et de poser les problèmes relatifs au règlement des différends. Ensuite, il ajoute qu'il retient des débats que la culture peut-être définie à la fois en son sens anthropologique et en tant qu'expression culturelle responsable de produits et services culturels et qu'à ce dernier titre, les États ont voulu palier l'inégalité des moyens entre les pays riches et pauvres en créant le Fonds pour la diversité culturelle qu'il s'agit maintenant de pourvoir. Il rappelle que certains ont soulevé les problèmes de transparence et de structuration du secteur culturel, garant de l'État de droit démocratique. Il précise que le débat a mis en évidence que le secteur culturel est à la fois composé de formel et d'informel et que ce dernier secteur reste à être exploré. Enfin, il souligne que le développement des nouvelles technologies de l'information a été relaté à plus d'une reprise, autant pour l'accès à la culture qu'il recèle que des dangers d'exproprier les créateurs de leur droit moral et pécuniaire sur leur production, et de l'impact qu'il a sur les modèles d'affaires des entreprises culturelles.



#### 14. Examen de l'Avant-projet de Déclaration finale de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles.

Les parlementaires ont été invités à présenter des amendements à l'Avant projet de Déclaration finale de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles. Au total, 28 amendements ont été soumis, 21 de forme et sept de fond. La Commission a disposé des sept amendements de fond, laissant ceux de formes au président de la Commission et aux autorités de la CIDEF. L'Avant-projet de Déclaration finale de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles est adopté tel qu'amendé.

#### 15. Questions diverses

##### a. L'éducation et le développement durable : étude proposée par M. Yves REINKIN, vice-président de la CECAC, Communauté française de Belgique

M. Yves REINKIN (CF Belgique) explique qu'il voudrait conduire une étude sur l'éducation et le développement durable, en vue de répondre à la question : quels enfants voulons-nous laisser sur la terre? Comment faire en sorte que les écoles entrent durablement dans le développement durable? Cette étude se situe dans le cadre de la Déclaration de Vilnius sur le développement durable, adoptée en 2005 et sur laquelle la CECAC a posé une question au Secrétaire général de la Francophonie, en juillet 2010 à Dakar. Il s'agit de voir s'il y a possibilité de trouver une réponse francophone à la mise en œuvre de ce texte.

Le parlementaire fera parvenir un questionnaire aux sections. Il souhaiterait que la Commission entende deux experts sur le sujet et que l'étude débouche sur une mise en réseau des parlements et des écoles de la Francophonie.

M. Alexandre WOLFF réfère, M. REINKIN à l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie qui a déjà amorcé une réflexion sur le développement durable ainsi qu'à l'Université Senghor où un programme sur le développement durable est donné.

La Commission se dit favorable à ce que M. REINKIN poursuive ses travaux sur ce rapport.

##### b. La situation en Afrique du Nord

Mme Fatiha LAYADI (Maroc), déplore l'absence des collègues de la Tunisie et de l'Égypte, retenus le premier en raison de la dissolution du parlement et le second probablement en raison des événements qui secouent le pays. Elle demande à chacun de faire une prière ou d'avoir une pensée pour la centaine de victimes tombées en Tunisie, et la quarantaine décédée en Égypte. Comme élue, elle requiert que chaque parlementaire songe aux conditions de vie démocratiques et à leurs conditions d'existence et invite ses collègues à la plus grande vigilance à cet égard.



**M. BERBERAT** remercie la représentante du Maroc, indique que toutes nos pensées vont vers les victimes de ces troubles et souligne que le sujet devrait être abordé à la faveur du dépôt du rapport sur les situations de crise lors de la réunion du Bureau de l'APF qui doit se tenir prochainement.

### 16. Prochaine réunion

Le **Président BERBERAT** rend compte du fait que la prochaine réunion de la CECAC aura lieu à Kinshasa.

Conformément à la décision prise à Dakar, il rappelle que cette réunion portera sur l'éducation et l'objectif du millénaire numéro deux qui a pour objet l'accès de tous les enfants, garçons et filles, au cycle du primaire. Il serait également prévu d'entendre la CONFEMEN et l'UNESCO.

Enfin, il invite les sections à compléter la fiche d'évaluation distribuée précédemment.

Le **Président Didier BERBERAT** lève la séance.